



## Compte rendu du Groupe de travail ministériel sur les missions des CPE

2ème réunion : mercredi 12 mars 2014

*La deuxième réunion du groupe de travail ministériel sur les missions des CPE s'est tenue mercredi 12 mars 2014. Une dernière réunion devrait être prévue. Les discussions se poursuivent, des avancées sur les missions ont été obtenues mais peu de concret sur la carrière et l'amélioration des conditions de travail.*

En ouverture de séance, le SNES-FSU a fait part de son interrogation sur l'absence d'une nouvelle proposition ministérielle concernant la fiche 2 « carrière ». Le SNES-FSU a rappelé une nouvelle fois que les discussions sur les missions ne pouvaient être déconnectées de la question des carrières et des conditions de travail.

Seule une nouvelle version de la fiche<sup>1</sup> avec les amendements retenus par le ministère a été communiquée aux organisations syndicales. Le SNES-SNUEP-FSU a acté la prise en compte d'un certain nombre de ses demandes de clarifications lors du précédent GT. Ainsi, la notion de politique éducative de l'établissement est mieux précisée. D'autres dimensions du métier, comme le suivi des élèves sont davantage développées.

Pour autant, notre organisation a pointé des manques significatifs, que le ministère a pris l'engagement d'intégrer :

- La référence à la définition de la vie scolaire telle qu'elle figure dans la circulaire de de missions de 1982 comme cadre d'intervention des CPE. Pour le SNES-FSU, elle permet de réaffirmer l'ambition éducative du métier.
- La mention d'un CPE concepteur de son action.

Le SNES- FSU a également proposé que soit revu l'ordre des domaines de responsabilités en plaçant en première position le suivi des élèves qui est le cœur du métier. En effet, c'est ce suivi qui légitime le métier et son expertise, sa capacité à contribuer à une politique éducative cohérente, et non l'inverse.

Suite à notre refus de voir apparaître certaines missions supplémentaires, comme par exemple celles de "référént décrochage", le ministère a reconnu, comme pour les enseignants, la notion de « missions complémentaires », sur la base du volontariat et donnant lieu à rémunération supplémentaire.

La réunion a également porté sur la troisième partie «organisation de la vie scolaire » qui n'avait pu être traitée précédemment. Le SNES-SNUEP-FSU a insisté pour faire prendre en compte ses amendements et modifier l'approche trop sécuritaire du paragraphe consacré au climat scolaire et a obtenu qu'il soit remanié. Certaines de nos propositions semblent actées, apportant un sens plus éducatif à cette mission, même si nous attendons encore des confirmations.

La séance s'est terminée par un retour sur la question de la fiche 2 « carrière ». Le SNES-FSU a exposé une fois de plus ses attentes et plus particulièrement :

- une réelle définition d'un temps de travail à 35 heures et un cadrage des éventuels dépassements,
- une Nouvelle Bonification Indiciaire en fonction du nombre d'élèves à suivre...

Les réponses du ministère sont restées bien floues. La piste d'un alignement progressif des «parcours de carrière» sur celles des autres personnels enseignants (Hors-classe, indemnitaire...) a été rappelée. Ainsi l'augmentation du montant de l'indemnité forfaitaire sur celui de la part fixe de l'ISOE des enseignants est sérieusement envisagée. C'est l'équivalent de moins de 8 € mensuels. Le MEN prévoit un troisième rendez-vous pour prendre en compte les propositions issues des deux premiers groupes de travail sur la fiche 1 « missions », cette ultime réunion sera davantage consacrée à la fiche 2. Le ministère se dit très limité par les contraintes budgétaires et les textes relatifs à l'ARTT de 2000. La piste d'une suppression de la 39ème semaine (dite de « petites vacances ») doit être étudiée mais elle ne peut être selon le SNES-FSU la seule réponse aux trop nombreux dépassements horaires auxquels les CPE sont confrontés.

De son côté, le SNES-FSU portera ses propositions pour obtenir de réelles garanties et des avancées pour le métier. Bien évidemment il continuera aussi de tenir la profession informée.